
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 9 juin 2025

Résolution: CA25 22 0152

Résolution demandant un moratoire sur les fermetures de succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ), dont celle sur le boulevard Monk, jusqu'à l'adoption d'une politique de responsabilité territoriale

Attendu que la Société des alcools du Québec (SAQ) est une société d'État fondée sur un principe de responsabilité sociétale visant à faire le commerce des boissons alcooliques « dans le respect des communautés et de l'environnement en s'assurant de créer de la valeur pour les Québécois et d'offrir une expérience client inégalée »;

Attendu que la SAQ, dans son Plan d'action de développement durable 2023-2028 (PADD), réaffirme son engagement sociétal de placer le bien collectif au cœur de toutes ses décisions « pour contribuer encore davantage au bien collectif »;

Attendu que détenir un monopole d'État est un privilège qui vient avec des responsabilités sociales;

Attendu que, dans son plus récent Bilan de développement durable, la SAQ se dit vouloir être « un levier économique pour les Québécois » en remettant entièrement son résultat net au gouvernement du Québec au bénéfice des Québécois afin de financer différentes missions de l'État comme la santé, l'éducation et les services publics;

Attendu que la SAQ a, en 2012, fermé sa succursale de Pointe-Saint-Charles sur la rue du Centre sous prétexte qu'elle n'obtenait pas une rentabilité suffisamment élevée, ce qui a eu pour conséquence de saper les efforts de revitalisation de l'artère consentis par l'Arrondissement du Sud-Ouest et des acteurs locaux;

Attendu qu'en 2012, la SAQ était revenue sur sa décision de fermer la succursale du boulevard Monk, suite à une vaste mobilisation ayant permis de démontrer sa rentabilité de même que l'importance de ce commerce de destination dans les efforts de revitalisation consentis depuis plus de 15 ans sur cette artère par l'Arrondissement du Sud-Ouest et des acteurs locaux;

Attendu que la SAQ a annoncé pour 2025-2026 la fermeture de 8 succursales à Chicoutimi, Brossard, Rivière-Bleue, Stanstead, Promenade du Portage (Gatineau), Baie-D'Urfé, Campanile (Québec) et Montréal (boulevard Monk - quartier Émard);

Attendu que la fermeture de la succursale d'Émard priverait la population d'un important commerce de proximité, très apprécié et fréquenté par la population, qu'il fait partie du milieu de vie du quartier qui se veut de plus en plus convivial et familial, et qu'il est avantageusement situé à proximité d'une station de métro, facilitant son accessibilité en transport en commun;

Attendu que la Ville de Montréal et l'Arrondissement ont intensifié depuis 2009 les investissements pour la redynamisation de cette artère commerciale, notamment via le PR@M-commerce - soit des subventions totalisant 1,4 M\$ pour des investissements privés de 5,2 M\$ dans 25 projets de rénovation - et le Programme de soutien financier visant la consolidation des Sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires (170 770\$ par année à la SDC Monk pour 2025-2026-2027), le financement annuel récurrent de l'Arrondissement (50 000 \$) et le Programme de diversité commerciale du Sud-Ouest pour attirer de nouveaux commerces sur le boulevard Monk grâce avec des bourses de 10 000 \$, d'importants travaux de revitalisation de l'artère, le plan de gestion des graffiti et la hausse du budget de propreté sur les artères commerciales ainsi que la tenue de nombreuses activités pour y stimuler l'achalandage comme la cyclovia du Sud-Ouest et la campagne de sociofinancement J'aime mon Sud-Ouest, au cœur des commerces!;

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest est d'avis que la présence de la succursale d'Émard, qui est rentable, s'avère également un levier économique important et un atout significatif pour favoriser le développement du secteur;

Attendu qu'en fermant la succursale du boulevard Monk, la SAQ irait à l'encontre de ses propres orientations en développement durable;

Attendu que la pétition initiée par le député de Saint-Henri-Sainte-Anne, Guillaume Cliche-Rivard, demandant au gouvernement du Québec de maintenir ouverte la succursale d'Émard a, à ce jour, été signée par plus de 7 000 personnes ;

Attendu que le maire Benoit Dorais et la conseillère Anne-Marie Sigouin ont rencontré les hauts dirigeants de la SAQ pour les sensibiliser à l'impact de la fermeture de la succursale du boulevard Monk sur la vitalité de l'artère;

Attendu que les municipalités touchées par les fermetures font front commun pour dénoncer cette décision de la société d'État qui risque de contribuer à la dévitalisation des artères commerciales de proximité visées.

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li et Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest demande à la SAQ et au gouvernement du Québec :

- D'annuler la fermeture de la succursale de la SAQ du boulevard Monk;
- De mettre en place un moratoire sur la fermeture de succursales de la SAQ;
- Que la société d'État adopte une politique de responsabilité territoriale.

Que copie de la présente résolution soit acheminée aux membres du Comité de direction et du conseil d'administration de la SAQ, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Finances, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au député de Saint-Henri–Sainte-Anne, M. Guillaume Cliche-Rivard, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et, en guise de solidarité et d'appui, à Concertation Ville-Émard et Côte St-Paul, à la SDC Monk et au Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la SAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.10

Craig SAUVÉ

Maire suppléant

Daphné CLAUDE

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 11 juin 2025